

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications ; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de l'assemblée qui aura lieu le lundi 19 juillet 2010 .

PROCÈS-VERBAL de la 202^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 20 h, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Le maire M. Fernand Trahan ainsi que les conseillers et conseillères M^{me} Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, M^{me} Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, M. Francis Murphy, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, M. Alain Cloutier, directeur général adjoint et directeur des ressources humaines et des communications et M^{me} Chantale Gilbert, trésorière.

ÉTAIT ABSENTE : M^e Sophie Gareau, greffière.

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2010-302
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE l'ordre du jour de la 202^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 20 h au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-303
Approbation du procès-verbal de la 201^e assemblée ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE le procès-verbal de la 201^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 juin 2010, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-304
Adoption du second projet de règlement 2010-31.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Francis Murphy,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le second projet de règlement 2010-31, amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or en autorisant dans la zone 236-Ca la classe d'usage trifamiliale isolée, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2010-31.

Un avis de motion est donné par le conseiller Francis Murphy selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-31, amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or en autorisant dans la zone 236-Ca la classe d'usage trifamiliale isolée.

RÉSOLUTION 2010-305

Adoption du second projet
de règlement 2010-32.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le second projet de règlement 2010-32, amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or dans le but d'autoriser dans la zone 230-Hb la classe d'usage H-d, soit les habitations bifamiliales jumelées, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-32.

Un avis de motion est donné par le conseiller Michael Prince selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-32, amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or dans le but d'autoriser dans la zone 230-Hb la classe d'usage H-d, soit les habitations bifamiliales jumelées.

RÉSOLUTION 2010-306

Adoption du règlement
2010-36.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le règlement 2010-36, relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-37.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-37, relatif à la dénomination des parcs et à la modification du toponyme d'une rue.

RÉSOLUTION 2010-307

Adoption du premier projet
de règlement 2010-38.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le premier projet de règlement 2010-38, amendant les règlements de zonage en vigueur dans les ex-municipalités de Val-d'Or (93-19), Dubuisson (72), Sullivan (86-90), Vassan (202-90), Val-Senneville (79-91) et les ex-T.-N.-O de Louvicourt et de Baie-Carrière (95-06-92), dans le but de modifier diverses dispositions générales, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-308

Autorisation de signature d'un acte de cession d'un droit réel d'usage aliénable en faveur de 9222-0177 Québec inc. pour empiètement sur le lot 2 299 012 (ruelle) de l'immeuble érigé sur le lot 2 299 007.

IL EST PROPOSÉ par conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession d'un droit réel d'usage aliénable en faveur de 9222-0177 Québec inc. dans une partie du lot 2 299 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi (ruelle), de même que dans la partie du bâtiment et de sa corniche, érigés sur le lot 2 299 007 et empiétant dans cette ruelle.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or deviendra propriétaire, dès juillet 2010, de l'immeuble du 88 de la rue Allard à la suite d'une entente d'aliénation de cet immeuble en faveur de la Ville par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE le Conservatoire de musique de Val-d'Or exerce présentement ses activités dans cet immeuble;

ATTENDU QUE les locaux actuels du Conservatoire de musique de Val-d'Or ne répondent plus aux besoins de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite d'une part conserver la vocation culturelle de cet immeuble, et d'autre part, maintenir les activités du Conservatoire de musique de Val-d'Or sur son territoire;

ATTENDU QU'il est urgent de procéder à la rénovation de cet immeuble et de construire une annexe dans le but d'y aménager les nouveaux locaux du Conservatoire de musique de Val-d'Or;

ATTENDU QUE le coût estimé de la rénovation de l'immeuble existant s'élève à 800 000 \$, et la construction de l'annexe, à 6 991 743 \$;

ATTENDU QU'en vertu de sa politique culturelle, la Ville de Val-d'Or participe activement, depuis plusieurs années, au développement culturel de son milieu;

RÉSOLUTION 2010-309

Demande d'aide financière au MCCCCF pour la rénovation de l'immeuble et la construction d'une annexe au 88 rue Allard.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de lui verser une aide financière de 7 791 743 \$, pour la rénovation de l'immeuble situé au 88 de la rue Allard, dont le coût est estimé à 800 000 \$, ainsi que pour la construction d'une annexe devant abriter les nouveaux locaux du Conservatoire de musique de Val-d'Or, évaluée à 6 991 743 \$.

QUE la Ville de Val-d'Or agira comme maître d'œuvre des travaux de rénovation de l'immeuble et de construction de l'annexe et s'engage à y investir la somme de 400 000 \$.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à respecter le budget estimé des travaux et à ne demander aucune aide financière additionnelle au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine advenant un dépassement des coûts.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à louer au Conservatoire de musique de Val-d'Or les espaces nécessaires, en vertu d'un bail d'une durée de 20 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans.

QUE le loyer annuel versé à la Ville par le Conservatoire de musique de Val-d'Or sera le même que celui actuellement versé pour l'occupation de ses locaux dans l'immeuble du 88 de la rue Allard, lequel sera indexé annuellement, au taux fixé par la Société immobilière du Québec, ce loyer incluant les dépenses liées à l'entretien ménager, l'électricité, le chauffage et la sécurité des lieux, mais excluant toutefois la maintenance des locaux, qui sera à la charge du locataire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-310

Acceptation de l'offre de vente du MRNF de parties des lots 59B, 59B-1, 60, 60-11-2, 60-18-2, 60-18-3, 60-19, 60-20 et 60-30 du rang 6 du canton de Louvicourt.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Francis Murphy,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE la Ville de Val-d'Or accepte l'offre de vente du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de parties des lots 59B, 59B-1, 60, 60-11-2, 60-18-2, 60-18-3, 60-19, 60-20 et 60-30 du rang 6 du canton de Louvicourt, pour un prix de 33 000 \$ excluant les taxes et les frais d'administration et suivant les conditions énumérées dans l'offre de vente datée du 21 juin 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour les travaux d'aménagement d'une patinoire permanente à Louvicourt ainsi qu'à l'intersection des rues Morin et Massicotte;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les 2 entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Service NET	21 977,40 \$
Installations sportives AGORA	26 000,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Service NET, pour un montant de 21 977,40 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-311

Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'une patinoire à Louvicourt ainsi qu'à l'intersection des rues Morin et Massicotte.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives aux travaux d'aménagement d'une patinoire permanente à Louvicourt ainsi qu'à l'intersection des rues Morin et Massicotte soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, soit Service NET, pour un montant de 21 977,40 \$ excluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-312

Autorisation de signature d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier*, pour la réalisation d'un site d'observation des oiseaux au sud du lac Blouin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Ian Bélanger, responsable de la Division de l'environnement et des parcs, soit et est autorisé à signer et à soumettre à la MRC de la Vallée-de-l'Or, pour et au nom de la Ville de Val-d'Or, une demande d'aide financière dans le cadre du volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier*, pour la réalisation d'un site d'observation des oiseaux au sud du lac Blouin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-313

Engagement de la Ville à entretenir les équipements subventionnés du site d'observation au sud du Lac Blouin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à entretenir les équipements et infrastructures subventionnés du site d'observation des oiseaux aménagés au sud du Lac Blouin, advenant que ce projet soit priorisé et réalisé dans le cadre du volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* de la MRC de la Vallée-de-l'Or, pour l'année financière 2010-2011.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-314

Autorisation de signature d'une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet d'aménagement d'un site d'observation des oiseaux au sud du Lac Blouin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Ian Bélanger, responsable de la Division de l'environnement et des parcs, soit et est autorisé à signer et à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet d'aménagement d'un site d'observation des oiseaux au sud du Lac Blouin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-315

Délégation de M. Marc Lafortune, responsable aquatique au forum annuel de la Société de Sauvetage du Québec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Marc Lafortune, responsable aquatique, soit et est délégué au forum annuel de la Société de Sauvetage du Québec, qui aura lieu à Nicolet les 11 et 12 septembre 2010.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-316

Amendement de la résolution 2010-275 relative à la demande de dérogation mineure concernant la propriété du 195 18^e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE la résolution 2010-275 soit et est amendée dans le but de retrancher de l'avant-dernier paragraphe les mots « *et au déplacement de la clôture, afin de la rendre conforme aux règlements en vigueur.* »

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

CORRESPONDANCE

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC.

Aucune.

RÉSOLUTION 2010-317

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE cette séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 20 h 20.

FERNAND TRAHAN, maire

GUY FAUCHER, directeur général et greffier par intérim